

Note d'information pour les bulletins municipaux décembre 2011 – janvier 2012

Le compostage domestique

30 % des ordures ménagères sont composés de déchets provenant de notre alimentation (restes de repas, épluchures de préparations...). Or ces déchets sont 100 % valorisables et peuvent être détournés du bac rouge très facilement, et mis dans un composteur de jardin.

Composter épluchures, déchets verts et certains déchets de maison, allègera considérablement votre poubelle et vous permettra d'obtenir un compost pour votre jardin. C'est également un excellent moyen de limiter vos déplacements en déchetterie !

Que mettre dans son composteur ?

Les épluchures et restes de repas
(Coquilles d'œufs, sachet de thé...)



Déchets de maison
(Essuie tout, papier journal...)



Les déchets verts de jardin
(Tontes, feuilles, branchages)



Comment se procurer un composteur ?

Le SMICTOM de la Vallée de l'Authion, dans le cadre de son engagement dans un programme de prévention des déchets, mets à disposition de ses usagers des composteurs en bois de 300 ou 600 litres, moyennant une participation financière de 15 €.*

La prochaine distribution aura lieu au printemps 2012.

Pour bénéficier d'un composteur de jardin, inscrivez-vous auprès du SMICTOM au 02 41 79 77 00.

**Dans la limite d'un seul composteur fourni par le SMICTOM par foyer.*